

Arrêté N° MA-ART-2024-102

OBJET : Arrêté de circulation temporaire, interdiction de stationner et route barrée poids lourds, Rue de Caen, Aunay-sur-Odon, commune déléguée de Les Monts d'Aunay, du 22 au 24 mai 2024

Le Maire de Les Monts d'Aunay,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment ses articles L2212-1 et 2, L2213-1 à 3 ;

Vu les articles L.2121-1 et 2122-1 du Code Général de la Propriété des Personnes Publiques ;

Vu l'article R.644-2 du Code Pénal ;

Vu le Code de la Route ;

Considérant la demande d'arrêté présentée par l'entreprise **SORAPEL agence Falaise** pour la confection d'une boîte souterraine et raccordement sur grille réseau pour raccordement électrique, rue de Caen, Aunay-sur-Odon, commune déléguée de Les Monts d'Aunay, du mardi 22 mai au vendredi 24 mai 2024 ;

ARRÊTE

Article 1 : Pendant toute la durée des travaux, le stationnement est interdit rue de Caen.

Article 2 : Pendant toute la durée des travaux, la circulation est modifiée :

- suppression d'une voie du 59 au 57 rue de Caen (sens décroissant)
- limitation de vitesse à 30 km/h
- route barrée pour les poids lourds

Article 3 : Une réglementation particulière est mise en place afin de prévoir un dévoiement sécurisé pour les piétons.

Article 2 : L'entreprise **SORAPEL agence falaise** est chargée de la mise en place de la signalisation réglementaire.

Article 3 : Le présent arrêté est susceptible de recours devant le Tribunal administratif de Caen dans un délai de deux mois à compter de sa notification.

Article 4 : Ampliation du présent arrêté sera adressée à :

- Monsieur le chef de brigade de gendarmerie de Les Monts d'Aunay,
- Monsieur le directeur de l'ARD,
- Monsieur VAL – Kéolis (BUS VERTS),
- Le responsable des services techniques de Les Monts d'Aunay,
- Le service de valorisation, collecte et recyclables,
- Le service voirie de Pré-Bocage,
- Le responsable des Voyages de l'Odon,
- Le chef du centre de secours de Les Monts d'Aunay,
- L'agent de surveillance de la voie publique,
- L'entreprise **SORAPEL agence falaise**.

Chargés, chacun en ce qui le concerne, d'en assurer l'exécution

Fait à Les Monts d'Aunay, le 07 mai 2024

Pour extrait certifié conforme
le Maire, Mme Christine SALMON


